



Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières

Groupe d'experts du renforcement de la sécurité aux passages à niveau

Sixième session

Genève, 5-6 novembre 2015

Rapport du Groupe d'experts du renforcement de la sécurité aux passages à niveau sur sa sixième session

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Participation	1–2	3
II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)	3	3
III. Programme de travail (point 2 de l'ordre du jour).....	4–15	3
A. Examen et analyse du coût économique des accidents aux passages à niveau sur la base de données fournies par les pays.....	4	3
B. Évaluation et analyse de la sécurité de différents types de passages à niveau dans les États membres de la CEE, ainsi que dans certains pays non membres de la CEE tels que l'Afrique du Sud, l'Australie, l'Inde et la Nouvelle-Zélande	5–6	3
C. Récapitulatif des bonnes pratiques, notamment dans le domaine de l'éducation.....	7–8	4
D. Recensement des lois et dispositions juridiques nationales en vigueur régissant les passages à niveau.....	9–11	4
E. Recherche des principales causes et des solutions possibles en ce qui concerne les facteurs humains contribuant à l'insécurité des passages à niveau	12	4
F. Mesure d'application	13	5

GE.15-21118 (F) 010416 050416



* 1 5 2 1 1 1 8 *

Merci de recycler



G.	Gestion des risques aux passages à niveau	14	5
H.	Élaboration d'une stratégie pour les interfaces route/rail, comprenant des recommandations	15	5
IV.	Questions diverses (point 3 de l'ordre du jour)	16–18	5
V.	Date et lieu de la prochaine réunion (point 4 de l'ordre du jour)	19	6
VI.	Adoption du rapport (point 5 de l'ordre du jour).....	20	6

I. Participation

1. Le Groupe d'experts de la sécurité aux passages à niveau (GE.1) a tenu sa sixième session à Genève les 5 et 6 novembre 2015 sous la présidence de M^{me} Kirsi Pajunen (Finlande). Les États membres ci-après étaient représentés : Autriche, Belgique, Finlande, France, Irlande, Italie, Norvège, Pologne, Portugal, République de Moldova, Suède et Turquie.
2. Les organisations non gouvernementales dont les noms suivent étaient représentées : Agence ferroviaire européenne (AFE), Centre aérospatial allemand (DLR), Union internationale des chemins de fer (UIC), Opération Gareautrain Estonie et CogniTo Ltd.

II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

3. Le Groupe d'experts (GE.1) a adopté l'ordre du jour figurant dans le document ECE/TRANS/WP.1/GE.1/11.

III. Programme de travail (point 2 de l'ordre du jour)

A. Examen et analyse du coût économique des accidents aux passages à niveau sur la base de données fournies par les pays

4. Le Groupe d'experts a examiné le document ECE/TRANS/WP.1/GE.1/12 établi par le sous-groupe comprenant la Pologne et l'Agence ferroviaire européenne (ERA). Ce document passe en revue les méthodes d'analyse du coût économique des accidents aux passages à niveau sur la base de données fournies par les pays. Le GE.1 a demandé au sous-groupe d'actualiser ce document et de le soumettre à nouveau en cas de besoin.

B. Évaluation et analyse de la sécurité de différents types de passages à niveau dans les États membres de la CEE, ainsi que dans certains pays non membres de la CEE tels que l'Afrique du Sud, l'Australie, l'Inde et la Nouvelle-Zélande

5. La Turquie a informé le Groupe d'experts sur la disponibilité des données concernant le nombre d'accidents, de tués et de blessés aux passages à niveau (Document informel n° 2) dans le contexte d'une proposition visant à choisir des indicateurs permettant de mesurer la sécurité aux passages à niveaux.
6. Le Groupe d'experts a également examiné le document informel n° 7¹ qui propose des indicateurs de la sécurité aux passages à niveaux. Il a fait des observations et invité le sous-groupe à resoumettre le document révisé à la prochaine session et à y inclure une analyse préliminaire des données.

¹ (Note du secrétariat : anciennement n° 8).

C. Récapitulatif des bonnes pratiques, notamment dans le domaine de l'éducation

7. La Présidente (Finlande) de ce sous-groupe a informé le Groupe d'experts qu'un tableau contenant les bonnes pratiques était en cours de finalisation. Elle a présenté les recommandations formulées sur la base de ce tableau en ce qui concerne les modèles de sécurité aux passages à niveau, l'éducation, l'ingénierie et le contrôle-sanction.

8. Le Groupe d'experts a aussi examiné les recommandations relatives aux bonnes pratiques en matière de technologie (Document informel n° 5). Il y est question des solutions techniques dans le contexte de l'amélioration de la sécurité aux passages à niveau. Le Groupe d'experts a formulé un certain nombre d'observations qui seront transmises à l'auteur, invité à resoumettre son document.

D. Recensement des lois et dispositions juridiques nationales en vigueur régissant les passages à niveau

9. Le Groupe d'experts a examiné le document informel n° 3 soumis par la Suède, qui contient des propositions d'amendements aux articles 33 à 36 de la Convention de 1968 sur la signalisation routière (Document informel n° 5, juin 2015).

10. Le Groupe d'experts également examiné d'autres modifications aux propositions d'amendements aux articles 33 et 35, ainsi qu'à l'article 23 et aux points 25 et 26 de l'annexe I sur les signaux routiers. À ce propos, le GE.1 a décidé de proposer de limiter le nombre des panneaux d'avertissement aux passages à niveaux.

11. Il a aussi examiné la possibilité d'une nouvelle inscription ou d'un nouveau signal incitant les conducteurs à forcer les barrières en cas d'urgence (par exemple s'ils sont coincés entre les barrières d'un passage à niveau). Le GE.1 a décidé de demander au Groupe d'experts de la signalisation routière de donner son avis concernant l'apparence que pourrait prendre une telle inscription ou un tel signal qui serait placé avant la seconde barrière dans le sens de la marche avant du véhicule. Le GE.1 a demandé à l'AFE de mettre la dernière main à la proposition d'amendements et de la présenter en tant que document officiel pour son éventuelle adoption à la prochaine session. La proposition doit prendre comme point de départ le texte actuel de la Convention et indiquer en caractères biffés ce qu'il est proposé de supprimer et en caractères gras ce qu'il est proposé d'ajouter.

E. Recherche des principales causes et des solutions possibles en ce qui concerne les facteurs humains contribuant à l'insécurité des passages à niveau

12. Le Groupe d'experts a examiné le document informel n° 1 établi par le sous-groupe comprenant l'Autriche, le Centre aérospatial allemand et Cognito Ltd. Le sous-groupe a en particulier décrit une boîte à outils susceptible d'être utilisée pour identifier les problèmes de la sécurité et les mesures à prendre pour l'améliorer. Il a invité les experts à tirer profit de cet outil en communiquant, à titre d'essai, leurs données à Cognito Ltd. Les recommandations du sous-groupe contenues dans le document informel n° 1 ont également été examinées. Le GE.1 a invité les membres du sous-groupe à tenir compte des observations formulées et à soumettre une version révisée du document.

F. Mesure d'application

13. Le Groupe d'experts a examiné le document informel n°4, préparé par le sous-groupe comprenant la France et le Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, qui contient l'analyse d'un questionnaire sur l'application de la réglementation concernant les passages à niveau. Il s'est penché en particulier sur deux recommandations formulées dans ce document et il a décidé de faire part de ses observations aux auteurs.

G. Gestion des risques aux passages à niveau

14. Le Groupe d'experts a examiné le document informel n° 6 établi par le sous-groupe comprenant le Portugal et le Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord. Ce document donne un bref aperçu d'un processus de gestion des risques et des avantages qu'il y avait à adopter une approche fondée sur les risques. Le GE.1 a examiné les facteurs qui devraient être inclus dans les modèles de calcul des risques et décidé de faire part de leurs observations aux auteurs.

H. Élaboration d'une stratégie pour les interfaces route/rail, comprenant des recommandations

15. Le secrétariat a informé le Groupe d'Experts qu'un plan parfaitement structuré du projet de rapport, préparé par le Président, serait communiquée pour observations avant la prochaine session. Le Groupe d'Experts s'est félicité de cette proposition et a demandé qu'un premier projet de rapport final soit présenté à la prochaine session en mars 2016.

IV. Questions diverses (point 3 de l'ordre du jour)

16. Le secrétariat a informé le GE.1 que le film « Des vies sauvées aux passages à niveau », produit conjointement par l'Office fédéral suisse des transports et l'UIC pour l'ILCAD 2014, avait déjà été visionné plus de 23 000 fois et qu'il s'agissait de la vidéo la plus regardée sur le site Web de la CEE.

17. L'UIC a informé le GE.1 qu'une autre vidéo de l'ILCAD, intitulée « Juste à temps », avait gagné le deuxième prix dans la catégorie « Communication » lors du festival européen de cinéma consacré à la sécurité routière en septembre 2015. Il a également annoncé que la dix-septième réunion plénière du Forum européen des passages à niveaux (ELCF) serait accueillie par INFRABEL le 3 décembre 2015 à Anvers, en Belgique. L'ELCF est un groupe informel d'échange de bonnes pratiques en matière d'ingénierie, d'éducation et de contrôle-sanction en ce qui concerne la sécurité aux passages à niveau. L'équipe spéciale de l'ILCAD se réunira le 4 décembre 2015 à Anvers pour préparer la journée internationale de sensibilisation aux passages à niveau de 2016. Enfin, une conférence de lancement de la huitième ILCAD sera organisée conjointement par les chemins de fer lettons le 10 juin 2016 à Riga et par l'opération Gareautrain (Estonie) le 11 juin 2016 à Tallinn. L'UIC a invité tous les membres du GE.1 à y participer.

18. Le Président a invité les membres du GE.1 à participer au Colloque mondial sur les passages à niveau (GLXS) 2016, qui se tiendra du 12 au 16 juin 2016 à Helsinki sous l'égide de l'organisme finlandais de sécurité des transports (TRAFI).

**V. Date et lieu de la prochaine réunion
(point 4 de l'ordre du jour)**

19. Le secrétariat a informé le GE.1 que la septième session du groupe d'experts se tiendrait les 21 et 22 mars 2016 à Genève. La date limite de soumission des documents est le 11 janvier 2016.

VI. Adoption du rapport (point 5 de l'ordre du jour)

20. Le Groupe d'experts a adopté le rapport de sa sixième session.
